

## **PARASITISME OVIN ou BOVIN : TRAITEMENT RAISONNE = EFFICACITE !**

Aujourd'hui, une des conduites classiques consiste à appliquer des traitements systématiques selon un calendrier défini à l'avance avec les mêmes produits antiparasitaires d'une année sur l'autre. Cette pratique est remise en cause depuis de nombreuses années, mais encore plus aujourd'hui pour plusieurs raisons : l'impact économique de ces traitements « à l'aveugle » est important et l'excès de traitement peut pénaliser l'acquisition de l'immunité chez l'animal, voire conduire à des formes résistantes des parasites. Enfin, tout résidu reste un problème potentiel pour l'environnement et le consommateur.

### **TRAITER MOINS, TRAITER MIEUX**

L'utilisation de produits antiparasitaires doit être le résultat d'une réflexion approfondie et d'une prescription adaptée à la problématique de chaque élevage. Il est alors primordial de se poser les bonnes questions et de se tourner vers son vétérinaire pour avoir son conseil. Le tout est d'abord de savoir quelles catégories d'animaux il faut traiter, à quelle période et contre quoi !

Pour les bovins adultes, il est admis qu'ils acquièrent une immunité contre les strongles digestifs, à condition d'avoir été suffisamment en contact avec le parasite dans leur jeunesse, lors des 2 premières années de pâtures. Ainsi, il n'est généralement pas nécessaire de les traiter contre ces parasites. A l'inverse, les brebis ne s'immunisent pas ou très peu, et plusieurs traitements par an sont souvent nécessaires.

Concernant les infestations de Douve (grande ou petite) ou de paramphistome, ni les ovins ni les bovins ne développent d'immunité. C'est alors que le type de pâture doit être étudiée : plutôt humide, plutôt sèche, pâturage tournant, pluviométrie... ainsi en fonction de la situation, il sera judicieux de traiter ou non.

Des prélèvements sérologiques et coprologiques devraient être réalisés dès la rentrée et avant tout traitement (tarifs préférentiels pour les adhérents à la section ovine) afin de mieux cibler les traitements : ceci permettra d'identifier les parasites présents et d'en mesurer l'infestation. C'est un précieux outil d'aide à la gestion raisonnée du parasitisme qui, en plus de la connaissance des pâtures et de la destination des animaux (élevage, engraissement, ...), permettra d'opter pour le bon traitement (si le traitement est nécessaire). Le vétérinaire saura alors conseiller les produits les plus adaptés à la situation (efficacité, voie d'administration, délai d'attente...).

Pour les jeunes, tout dépend de la conduite, des périodes de pâtures et des pâtures elles-mêmes... Pour les agneaux, des traitements systématiques sont nécessaires mais à des périodes qui sont à raisonner en fonction de la conduite du pâturage (ténia, strongles, ...). Cela nécessite donc une gestion au cas par cas avec le vétérinaire.

### **ATTENTION A CE QUE LE TRAITEMENT NE SOIT PAS UN ECHEC**

Avant d'incriminer le produit lors d'échec du traitement antiparasitaire, il convient de s'assurer qu'il n'y a pas d'autres facteurs qui peuvent expliquer ces échecs. En priorité, il est indispensable de ne pas sous-doser le produit car 20% de dose en moins correspond à 40 à 50 % d'efficacité en moins ! Le sous-dosage est courant et se produit dans différents cas de figure : mauvaise estimation du poids des animaux, mauvaise qualité du pistolet drogueur

(prise d'air, refoulement...), régurgitation ou mauvaise injection du produit, non homogénéisation du produit...

Par ailleurs, en cas de fortes infestations parasitaires et/ou d'état de santé moindre des animaux, plusieurs traitements répétés peuvent s'avérer nécessaires. Ensuite, le produit choisi va être déterminant, notamment pour atteindre certaines larves enkystées, ou encore pour être efficaces contre certains stades du parasite (adulte ou immature).

Enfin, les « vraies » résistances aux vermifuges existent et sont le résultat d'années de mauvaises pratiques de traitement : le sous-dosage, les produits inappropriés et la lutte perpétuelle contre les mêmes familles de parasites avec les mêmes molécules aboutissent à ces résistances. Aujourd'hui les cheptels concernés éprouvent de réelles difficultés à gérer le parasitisme dans leurs élevages... pouvant remettre en cause la production à tout moment !

Le choix des produits, des périodes de traitement et des lots ne se fait donc pas au hasard : il doit être raisonné et encadré par des professionnels. D'une part, le gain technique (et physiologique) d'un traitement adapté est toujours au rendez-vous, et d'autre part, il devient un investissement rentable et non plus une dépense inutile ! Le GDS, le laboratoire et les vétérinaires se mobilisent pour vous guider dans vos choix et vous accompagner à poser un diagnostic grâce aux analyses sanguines et coproscopies possibles à des tarifs préférentiels. On n'achète pas un antiparasitaire comme on fait ses courses au drive du magasin le plus proche...

Pour toute demande, contacter votre GDS.

**GDS**